



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Arrêté n° : **831** portant admission des candidats à l'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire dans différents secteurs disciplinaires pour la session 2023.

Mamoudzou , le 14 décembre 2023

Le Recteur de Mayotte

Vu le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 06 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

Vu la note de service n°2019- 104 du 16 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

ARRETE

Article 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **Français langue seconde** » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Mayotte au titre de la session 2023 dont les noms suivants :

1^{er} degré :

Madame ANDRADE DE SOUZA BERTHELEMY Allana Rafaela

Madame BOULIN Ariane Patricia Virginie Marie

Madame CHAABANE Karima

Madame DELO Prescillia

Madame DUVAL Delphine

Madame NONG Thi-Ngoc-Trinh Marie

Madame SCHNUR ISMAIL Céline

Madame TRUCHET PENIN Christelle

Madame TURPIN Chloe



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2nd degré :

Monsieur ABDALLAH Saril
Monsieur BIZOUNKAD Youssef
Madame BLOUIN Margot Véronique Marie
Monsieur BOUIZAOUCHAN Said
Madame CARPIO EXPOSITO Estrella
Madame CAUSSE Barbara
Monsieur CHAFIKE MEKHALDI MEKHALDI Chafike
Madame DAZA Emilie Monique Liliane
Madame DUPAS Natty
Madame NAVARRO Alizée
Madame POUPON Patricia
Madame SIMON Heloise
Madame TAÏB Chérifa
Madame VASSEUR Corinne

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur,
Jacques MIKULOVIĆ

